

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011 :
COMPTE RENDU

L'an deux mil onze le 14 avril 2011 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 7 avril 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, THONG, NEON, PEYRELADE,

Messieurs ALLETON, BLIN, DELAFOY, CORRE, VINCENT, LEROY, LISEMBART, PARIS, LANELUC, BRUNET, POULAIN, HUBERT, PLEUVRY, GOYET

ABSENTES EXCUSES : Mme LEROUX, Mme BEAUTE

ABSENTS NON EXCUSES : M. GARNIER

POUVOIRS :

Mme LEROUX a donné pouvoir à Mme THONG,

Mme BEAUTE a donné pouvoir à Mme NEON,

Secrétaire de séance : M. Pascal PARIS

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : convention avec le CE MMA

Les membres du conseil acceptent cette modification.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2011 est considéré comme approuvé

I)FINANCES

1-IMPOTS LOCAUX 2011 - PROPOSITION DE VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget présenté tient compte d'une stabilité des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux comme suit :

□ <u>Taxe d'habitation</u>	19.93 % (contre 9.98%)
□ <u>Foncier bâti</u>	16.59 % (contre 16.59%)
□ <u>Foncier non bâti</u>	37.45 % (contre 35.72)
□ <u>Cotisation Foncière sur les entreprises</u>	22.96 % (contre 13.23%)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire intervient afin d'expliquer pour quelles raisons les taux appliqués pour 2011 ne sont pas similaires à ceux de 2010 malgré une stabilité des taux.

Compte tenu de la réforme de Taxe professionnelle, la commune perçoit désormais la Contribution Foncière sur les entreprises et la part de taxe d'habitation auparavant perçue par le département, ainsi

que les parts de la taxe foncière sur le non bâti auparavant perçues par le département et la Région.

En conséquence, les taux sont modifiés de la façon suivante :

IMPOTS LOCAUX	TAUX 2010 Commune	MODIFICATIONS	TAUX 2011
TAXE D'HABITATION	9,98 %	Somme des taux votés par la commune et le département en 2010 x 1,0340	19,93 %
FONCIER BATI	16,59 %	Taux voté en 2010	16,59 %
FONCIER NON BATI	35,72 %	Taux voté en 2010 x 1,0485	37,45 %
COTISATION FONCIERE SUR LES ENTREPRISES	Taux relais communal 13,23 %	(Taux relais communal + taux département et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009) x 0,88074	22,96 %

A noter qu'il ne s'agit pas d'impôt supplémentaire mais d'un simple transfert : les ménages continuent de payer le même impôt mais celui-ci n'est plus versé aux mêmes structures publiques.

2-TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : PROPOSITION DU VOTE DU TAUX 2011

La commune est appelée à voter un taux et non plus un produit attendu inscrit directement au budget. Les bases prévisionnelles 2011 sont de 3 005 391 contre 2 888 470 l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ce taux à 10,00 % pour obtenir un produit de 300 539€.

Adopté à l'unanimité.

3-DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT EXCEPTIONNEL DU BUDGET ANNEXE ZAC DES HUNAUDIERES AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et compte tenu des investissements à venir sur le budget général de la commune et **après en avoir délibéré, le conseil municipal décide procéder à un virement de 500 000€ du budget ZAC de Hunaudières au Budget général de la collectivité.**

L'opération comptable est la suivante :

-débit de 500 000€ au compte 6522 du budget ZAC des Hunaudières,
-Crédit de 500 000€ du compte 7551 commune intitulé comme suit : excédent des budgets annexes à caractère administratifs.
Adopté à l'unanimité.

4- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2011- ASSAINISSEMENT

? Section d'exploitation

- Recettes 356 252€
- Dépenses..... 356 252€

? Section d'investissement

- Recettes 4 615 018€
- Dépenses..... 4 615 018€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte à l'unanimité le budget assainissement pour l'année 2011
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication.

5-PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE

? Section de fonctionnement :

- Recettes3 986 293€
- Dépenses.....3 986 293€

? Section d'investissement

- Recettes 4 174 836€
- Dépenses.....4 174 836€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte à l'unanimité le budget commune pour l'année 2011
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

6-PROPOSITION DE BUDGETS ANNEXES 2011

a-ZAC de Bel Air

-ZAC de Bel Air

? Section d'exploitation

- Recettes 43 231,40€
- Dépenses.....43 231, 40€

? Section d'investissement

- Recettes0€
- Dépenses.....0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte à l'unanimité le budget annexe ZA de Bel Air pour l'année 2011
Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

b-ZAC des Hunaudières

Fonctionnement

Recettes 12 638 507€
Dépenses..... 12 638 507€

Investissement

Recettes	11 880 617€
Dépenses.....	11 880 617€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget de la ZAC des Hunaudières pour l'année 2011.

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

c-Taillis Pressoir

Fonctionnement

Recettes	2 760 301€
Dépenses.....	2 760 301€

Investissement

Recettes	1 780 493€
Dépenses.....	1 780 493€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget du Taillis Pressoir pour l'année 2011

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

7- CONVENTION AVEC ETUDES ET CHANTIERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser à signer une convention avec Etudes et chantiers d'un montant de 8 600€ correspondant aux travaux suivants :

Arrachage des chardons sur une parcelle reboisée, nettoyage des douves, nettoyage du petit bois de la future station d'épuration, nettoyage et arrachage des clôtures sur le ZAC des Hunaudières.

Ces prestations s'échelonnent sur une durée de 5 semaines et 4 jours.

Adopté à l'unanimité..

8-CONVENTION AVEC CULTURE ET LIBERTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser à signer une convention avec culture et liberté pour la réalisation de travaux de nettoyage sur la commune. Cette prestation durera 3 semaines et représente un coût de 2800 €.

Adopté à l'unanimité.

9)-DELEGATIONS DU MAIRE

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
29/03/2011	RENAULT CLOTURES	Voirie Rose des Vents	2 607,28 €
21/03/2011	THIREL BUREAU	2 destructeurs de documents	1 315,60 €

18/03/2011	DISTRICO GROUPE AGRIAL	Mobilier urbain route de Brette	4 245,24 €
24/03/2011	FERRE LEMOINE INGENIERIE	Bâtiment accueil périscolaire	4 186,00 €
04/04/2011	KARCHER FRANCE SAS	Contrat de maintenance préventive	3 583,22 €

BUDGET TAILLIS PRESSOIR

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
24/03/2011	IRPL	Aménagement urbain le Taillis	12 849,00

10) Convention avec le CE MMA - Le Clos Fleuri

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler notre partenariat avec le CE MMA pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires de juillet et août 2011 et de m'autoriser à signer la convention correspondante allant jusqu'au 2 novembre 2011.

A noter que le prix pour une journée au Clos Fleuri est de 34€ (contre 32€ en 2010) et qu'un quotient familial a été mis en place lors du conseil du 25 mars 2009 afin de prendre en compte les revenus fiscaux des parents. Ce quotient sera reconduit pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

11) INFORMATIONS DU MAIRE

a) Organisation du 8 mai :

□ 9 H 30 : Rassemblement Place Marcel LETANG, derrière la Mairie

□ 9 H 45 : Défilé au cimetière, accompagné de la musique de la « Renaissance ». Dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Suivi d'un vin d'honneur.

b) INTERCOMMUNALITE

M. DELAFOY indique que ce dossier demande un réel travail de fond. La réunion publique aura lieu comme prévue fin mai et la collectivité se doit de communiquer son choix à la Préfecture courant du mois de juin.

-A noter que la première réunion de la CDIC aura lieu le 26 avril, réunion durant laquelle sera présentée la carte intercommunale pressentie pour le département de la Sarthe.

-La commune a ensuite 3 mois pour afficher son choix

-la CDIC se réunira deux fois d'ici la fin de l'année 2011 pour débattre des choix des communes qui adhéreront à une intercommunalité mais également sur les choix opérés par les EPCI existants qui souhaitent se séparer ou bien fusionner. La carte de l'intercommunalité sera définitive fin décembre 2011.

c) prochain conseil : le 26 mai 2011

11) INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. LISEMBART :

- lancement des consultations pour les démolitions suivantes : 'ancien hôtel, maison BIGOT, maison BOUVET, Bâtiment LEPROUT...

- le nouvel accueil périscolaire et les travaux du préau se terminent. Suivront les travaux de la salle informatique. Il est prévu d'utiliser le nouvel accueil avant la fin de l'année scolaire. Une visite avec l'ensemble du conseil sera organisée sur site.

M. CORRE :

1- L'Inspection Académique a confirmé la fermeture de classe à l'école primaire. 229 enfants sont à ce jour inscrits contre 234 inscriptions nécessaires. Il manque donc 6 enfants. A noter qu'un comptage aura lieu à la rentrée et que la décision de fermeture ne sera définitive qu'après comptage des élèves.

Il est important de prendre en considération qu'il nous faudra atteindre 252 inscriptions par la suite pour rouvrir une classe.

Il nous a également été confirmé que l'école conserve sa brigade « enfant du voyage »

2- Tickets sports organisés du 26 au 29 avril : tennis, tennis de table, initiation à la guitare, foot, king Ball....

M. ALLETON :

1- Un bébé, un arbre : **29 parents ont participé sur 32.** Très bonne journée.

2- Une Délégation de L'ACO s'est déplacée afin de convenir d'un partenariat pour la pose d'une stèle en mémoire aux deux pilotes qui se sont tués lors du grand prix de 1911 à proximité de la maison forestière.

Nous avons émis un avis favorable à ce partenariat, la commune réalisera en conséquence, la plateforme béton permettant d'accueillir la stèle.

3- participation à la réunion : « Jardiner sa ville et son Village » à la Flèche afin d'être sensibilisé à la gestion de l'eau pour le paysagement futur.

M. BLIN :

1- Suite à la demande de M. LEFFRAY lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'installer un abri bus plus sécurisé à l'extrémité de la rue du Taillis et de la route de Brette les Pins. Des aménagements seront réalisés par la suite (lampadaires...). A noter que cet aménagement est provisoire dans l'attente de la construction du futur giratoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Alain DELAFOY

Maire,